

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 23 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 janvier à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 29 |
| Nombre de conseillers municipaux présents | 25 |
| Nombre de conseillers municipaux absents représentés | 4 |
| Nombre de conseillers municipaux absents | 0 |
| Nombre de votants | 29 |

Date d'envoi de la convocation : mardi 17 janvier 2023

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jeannine MAGREX, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Alain LOUIS, Rachel GUIHARD, Patrick PONS, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, David BLANCHARD, Nathalie GUILLO, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Muriel HUARD, Monique LE BRECH, Isabelle ELAIN

Procurations :

Mme Brigitte DELAUNAY à Mme Patricia STEVANT
Mme Christelle LANOË à Mme Nathalie GUILLO
Mme Laurianne FLEURY à Mme Rachel GUIHARD
M. Vincent THEBAULT à Mme Corinne CHAUMIEN

Secrétaire de séance : Mme Jeannine MAGREX

Délibérations publiées et affichées le : jeudi 26 janvier 2023

**2023 – 01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2022**

Le procès – verbal du conseil municipal du 28 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2023 – 02 SITE DE CELAC – RESTAURATION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU COURS D'EAU DU TOHON

Le ruisseau de Tohon est classé en liste 1 et liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement. Cela implique la mise en conformité obligatoire des ouvrages entravant la continuité écologique.

La problématique d'envasement est très importante sur ce plan d'eau implanté sur le cours d'eau du Tohon. Il a été curé en 1997.

En 2017, une étude confiée à DCI environnement a été réalisée en vue d'un projet de restauration de la continuité piscicoles et sédimentaire du Tohon au droit de l'étang de Célac.

Le scénario retenu en 2018 à l'issue de l'étude consistait en la suppression partielle de l'étang et la déconnexion de l'étang avec remise du cours d'eau dans son talweg d'origine ainsi que la création d'un nouvel ouvrage de franchissement routier.

Dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau déposé en mars 2018, la vidange du plan d'eau a été autorisée selon les prescriptions émises. En revanche pour les autres phases travaux, des précisions étaient attendues avec nécessité d'études complémentaires dont une étude de phase projet pour la remise du Tohon dans son lit d'origine dans l'emprise du plan d'eau actuel.

Une consultation a été lancée en juin 2019 avec des offres très au-delà des estimations initiales, mettant en question la poursuite du projet.

Les partenaires n'ayant pas relevé leur taux de participation, le projet a été mis en suspens.

Sur sollicitation des élus Questembertois, en avril 2022, Eaux & Vilaine a sollicité à nouveau les services de l'Etat pour prioriser dans un premier temps la restauration de la continuité écologique en privilégiant les travaux de restauration du cours d'eau et en dissociant ainsi la digue de l'étang de l'ouvrage routier. Cela permet un phasage pluriannuel des travaux et des engagements financiers.

En retour les services de l'Etat précisent que l'étang actuel n'apparaît pas lié au fonctionnement de l'ancien moulin de Célac. Le projet est donc compatible avec la nouvelle rédaction de l'article L. 214-17 issue de la loi n°2021-1104.

Le projet de restauration du Tohon est considéré comme ambitieux. Il va au-delà de la restauration de la continuité écologique et répond à des objectifs plus larges concourant à

l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau au regard de la Directive Cadre Européenne.

Le département et l'Agence de l'eau sont favorables à un projet global de restauration du cours d'eau et de sa zone humide, en lien avec les aspects pédagogiques, de sensibilisation pour une réappropriation de l'espace.

Le projet ne remettra pas en cause les usages de promenade et loisir du site qui pourront être maintenus, voire améliorés selon le type d'aménagements paysagers, d'équipements et de valorisation pédagogique réalisés.

Eaux et Vilaine dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) présentera les principes d'aménagement du projet et ses enjeux.

Ce programme a été détaillé au comité consultatif « aménagement du territoire » qui a émis un avis favorable.

M. Anthony LECOINTRE prend la parole et indique que « le 15 mars marquera le début de l'appel à projets afin de profiter du maximum de subventions ; à défaut, par la suite nous serons dans l'obligation de réaliser les travaux avec beaucoup moins de subventions ? ».

Mme Anne MONTRELAY (Eaux et Vilaine) répond positivement et dit que l'objectif est d'intégrer le maximum de thèmes permettant des financements sur les différents volets de l'étude tout en réfléchissant sur ce que l'on fait à la place de l'étang.

L'appel à projets permettra d'avoir d'autres financements que celui de la GEMAPI.

M. Le Maire, Boris LEMAIRE rappelle l'aspect pédagogique et la concertation à venir avec la population ; des visites ont eu lieu sur d'autres communes, notamment à Noyal Pontivy, ayant porté des projets identiques de suppression de plans d'eau.

D'autres visites seront organisées afin de voir les projets à des stades plus avancés.

M. Anthony LECOINTRE pense que ce n'est pas seulement un projet de mise en conformité mais c'est aussi une opportunité de recréer un espace de loisirs différent.

Mme Anne MONTRELAY indique qu'il faudra travailler sur l'amélioration de la qualité de l'eau mais aussi réduire les transferts de pollutions et travailler sur le bocage. Le traitement des eaux pluviales et eaux usées relèvent de la Commune et de la Communauté de Communes. « Il faut rendre un milieu plus efficace pour traiter et digérer une pollution ».

M. Jacky CHAUVIN dit que la dégradation de la qualité du cours d'eau est liée à la présence importante d'eaux pluviales dans le réseau des eaux usées. Un travail sur une nouvelle station d'épuration est en cours.

M. Anthony JUHEL indique que c'est « Questembert Communauté qui bénéficie de la compétence GEMAPI mais c'est Questembert qui va subir les obligations de suppression de l'étang ! Nous notons l'importance du travail qui est fait mais c'est un site emblématique et cher aux questembertois ».

Il continue « bien qu'il y aura des études pour travailler à l'amélioration du site afin de répondre à l'enjeu écologique il est difficile pour nous de nous prononcer aujourd'hui. Comme nous ne voulons pas aller à l'encontre de la loi nous nous abstiendrons ».

M. Boris LEMAIRE dit que la compétence est intercommunale par obligation mais les travaux sont portés par les communes. Il s'agit d'une obligation collective liée à la déclinaison locale de la directive.

L'effacement de l'étang est bien un sujet « culturel » et il faut le gérer.

M. Alain LOUIS demande s'il y a un lien avec la gestion des Eaux Pluviales et s'il est nécessaire d'avoir des bassins de rétention.

Mme Anne MONTRELAY répond qu'il faudra faire le point à propos du schéma directeur des Eaux Pluviales et que les contours du projet seront à appréhender avec l'Agence de l'Eau.

Mme Marie-Christine DANILO intervient pour indiquer que le projet qui est présenté n'intègre pas les coûts et les frais aléatoires ; « quel reste à charge pour la commune ? Quelle conséquence sur les coûts de fonctionnement ? L'entrée de l'étang par la rue du Pont à Tan n'est pas très pratique et demande beaucoup d'entretien ».

M. Boris LEMAIRE dit que la partie en amont de l'étang est une zone humide en forêt d'où l'intérêt de voir les projets existants. Les interventions après que la zone humide aura repris sa place sont moindres car elle fonctionne seule et sans retenue d'eau.

Mme Marie-Christine DANILO réitère ses propos concernant les coûts d'entretien qui seront tout de même élevés. « Il faut réfléchir aux coûts sur plusieurs années ».

M. Boris LEMAIRE dit que nous pourrions conserver l'étang mais que nous serions en irrégularité et qu'il faudrait une vidange périodique (tous les 6 ans) qui représente aussi un coût et pour lequel la commune ne sera plus remboursée.

M. Patrick DUBOIS dit « Je rejoins les réflexions de mes collègues. Nous avons beaucoup de respect pour les anguilles et autres petits poissons. Mais nous avons aussi beaucoup de considération et d'amitié pour nos concitoyens et touristes qui viennent sur la commune et qui, certes font le tour des Halles mais viennent aussi se promener autour de l'étang. Donc quel vote adopter ? Être contre une loi que personnellement je trouve agressive et rigoureuse, on peut craindre qu'il n'y ait plus de retenues collinaires sur le territoire. Nous ne nous opposerons pas à la loi, donc nous nous contenterons de l'abstention ».

Mme Anne MONTRELAY renchérit « **Nous** ne sommes pas pour la suppression de tous les plans d’eaux uniquement ceux qui viennent en lieu et place de cours d’eau. Celui – ci en l’occurrence fait plus de mal que de bien ».

M. Boris LEMAIRE appuie son argumentation « C’est pourquoi nous devons réinventer cette zone et avec l’aide de la population je ne doute pas que nous trouverons des solutions ».

M. Frédéric POEYDEMENGE prend la parole et dit « Nous vous remercions pour la présentation, nous sommes d’accord sur les travaux liés à la continuité écologique mais la question qui se pose est celle de l’ambition du projet. Nous apprécions le fait que le côté paysager et sociétal sera pris en compte après l’étude et pendant l’étude. C’est un peu dommage, on aurait pu le prévoir avant et faire un questionnaire auprès de la population, pour avoir un premier débat et avoir leur ressenti, savoir comment ils percevaient le site et comment ils perçoivent l’évolution aussi. Car effectivement, l’étang de Célac est un site touristique mais aussi pour les habitants de Questembert au quotidien.

Ensuite la question est de savoir quelle est l’ambition du projet.

Je ne suis pas expert et je ne me prétends pas expert, mais en échangeant avec les uns et les autres certaines questions se sont soulevées, je les soulève également ce soir :

- L’ouvrage routier sous la départementale, c’est un point fort qui était discuté lors de la mandature précédente, on a conscience que ça a un coût élevé, en revanche ça a un côté positif de faire ces travaux donc c’est dommage de ne pas l’avoir prévu dès maintenant dans le projet, ça va peut-être évoluer, en tout cas on l’espère. Pour nous un projet ambitieux devrait inclure également les travaux routiers.
- Ensuite en termes de projets environnementaux on privilégie le retour du ruisseau sur son lit, cela privilégie un certain nombre de biotopes, est – ce qu’il y a la possibilité de rajouter d’autres biotopes ? par exemple faire un étang à proximité ? Comme cela a été cité pendant la présentation cela peut avoir des côtés positifs.
- Enfin, nous avons eu des incendies sur Questembert cet été et l’étang de Célac a servi de source d’eau, donc ne serait – il pas intéressant de conserver une réserve d’eau à proximité ?

Ce sont toutes ces questions qu’il aurait été intéressant de poser en amont pour avoir un projet ambitieux, avoir une vision globale et d’avoir un échange avec la population ».

M. Boris LEMAIRE répond que « l’idée de débattre avec la population sur la pertinence de la loi est difficile à justifier car la loi nous oblige à rétablir la continuité écologique ; c’est donc un préalable pour engager le projet.

Anne pourra nous expliquer le pourquoi du décalage des travaux du pont.

La partie roselière peut en effet être proposée lors de l’étude, il faut se poser la question de la typologie de végétations qui peut revenir en zone humide.

Quant à la partie sociétale, la loi nous imposant de revenir à un état préalable de 1974, il ne

s'agit pas d'un site historique ayant 400 ans d'existence.

S'agissant de l'incendie, c'est un sujet important, mais c'est un angle difficilement recevable car il faudrait mettre des réserves d'eau à proximité de toutes nos forêts, or on sait que ce n'est pas possible et on sait aussi que si on stocke de cette manière-là, l'eau est de moins bonne qualité. Les agriculteurs aident bien sur les petits incendies, mais les SDIS met de gros moyens en place en cas d'incendies importants ».

Mme Anne MONTRELAY : « La question des incendies s'est posée dans plusieurs communes notamment avec les épisodes de sécheresse. Mais il s'est avéré que ce type d'étang n'était pas approprié de l'avis des pompiers car cela exige de l'entretien pour avoir une grande surface en eau et surtout qu'il ne faut pas de végétation notamment pour le pompage, c'est plus compliqué que l'on ne croit. Mais c'est un point qui sera vu avec le SDIS avant toute décision ».

Quant à l'ouvrage routier, les services de l'État demandent un phasage à plus long terme ce qui permet d'échelonner financièrement les travaux.

C'est davantage la digue du plan d'eau qui fait obstacle et non l'ouvrage en lui-même qui est franchissable actuellement. Pour autant cela peut tout à fait être intégré dans l'étude.

Sur l'aspect du biotope, si on conserve un plus petit étang comme c'était le cas dans le 1^{er} scénario cela demande de l'entretien sinon il y aurait un envasement et un développement de cyanobactéries ainsi que des odeurs.

Il vaut mieux avoir des petits plans d'eau en deçà de 1000 M² sans présence de poissons en alternant des zones humides avec de la « non gestion », c'est-à-dire qui ne demande pas forcément d'entretien, de la biodiversité et de la rotation en termes de fauche ; voir de la présence de roselières, de graminées... L'objectif étant de jouer sur différents biotopes avec de l'eau qui coule et qui s'oxygène et des petits plans d'eau ou réseau de mares qui peuvent être des supports de vies et aussi de pédagogie ».

M. Boris LEMAIRE : « Nous répondons aux deux enjeux écologique et sanitaire tout en réfléchissant à un site de loisirs.

M. Anthony LECOINTRE : « Tous ces projets pour revenir à la continuité écologique ne sont pas incompatibles au développent d'un parcours de santé, de jeux pour enfants ou d'un théâtre de verdure... ».

Mme Anne MONTRELAY répond que ce n'est pas incompatible ; « nous avons l'exemple de la commune de Pipriac où on a recréé des vergers, des espaces de jeux pour enfants, un parcours pédagogique et du cheminement doux ».

M. Boris LEMAIRE : « Nous allons avoir un terrain de jeu pour réinventer cet espace avec la population et on l'interrogera pour travailler autour de ce projet. Nous n'allions pas l'interroger sur « est ce que la loi doit être respectée ou pas ? »

M. Frédéric POEYDEMENGE : « Vous avez une mauvaise compréhension de mes propos. Mon propos était justement de dire qu'en amont du conseil de ce soir, il aurait été intelligent d'échanger avec la population sur le projet et justement soulever les points que nous venons d'aborder pour lesquels nous sommes d'accord sur la faisabilité. Tout ce que je viens de dire, vous l'avez validé, alors que vous voulez questionner la population après coup ».

M. Boris LEMAIRE répond que ce n'est pas après coup puisque le projet va être défini avec la population.

M. Frédéric POEYDEMENGE rétorque que le projet est partiellement défini déjà.

M. Boris LEMAIRE : « Comment auriez – vous posé la question de l'avenir de l'étang ? »

M. Frédéric POEYDEMENGE répond « On aurait pu faire une réunion publique avec l'ensemble de la population, - Si vous me coupez je ne peux pas répondre - , il y aurait eu une concertation, on aurait donné des options, on aurait échangé ».

M. Boris LEMAIRE : « Sur l'option du maintien de l'étang ? »

M. Frédéric POEYDEMENGE : « Sur la situation actuelle, sur les différentes options qu'il y a. Aujourd'hui, il n'y a plus d'option. En débattant aujourd'hui et en débattant la dernière fois on voit bien qu'il y a plusieurs options. - ça suffit, arrêtez de me couper la parole et après on peut avoir un débat sain-.

M. Le Maire coupe le micro de M. Poeydemenge.

M. Boris LEMAIRE reprend ses propos « pour dire les choses clairement : l'étude sur les roselières, sur les aspects pédagogiques, sur la typologie des végétaux, sur des mares qui doivent être créées vont être mis dans l'étude avec la population, nous allons interroger la population afin de savoir ce dont elle a envie autour des possibilités qui nous sont offertes dans le cadre de la remise en place du ruisseau et de la continuité écologique.

S'il y a une autre question que vous auriez souhaitée poser telle que : « est ce qu'on peut maintenir l'étang ? », la réponse aurait été probablement « oui » et elle aurait contrevenu à notre obligation légale. Qu'aurions nous fait de cette réponse ? Rien et on aurait reporté le sujet sur les générations futures. Ce n'est pas notre perception du sujet.

La loi nous dit, il faut rétablir la continuité écologique, il y a un appel à projet donc nous y répondons et ensuite on travaille avec la population pour trouver le projet qui peut être en compatibilité avec la loi ».

M. Frédéric POEYDEMENGE : « C'est étonnant votre façon de débattre, on ne coupe pas la parole. C'est de la censure au sein même du conseil municipal, une drôle de façon de faire de la démocratie ».

M. Boris LEMAIRE répond cela s'appelle la police de l'assemblée, « c'est écrit dans le règlement intérieur que nous avons voté en septembre 2020 quand nous sommes arrivés ».

M. Frédéric POEYDEMENGE : « La politesse et la démocratie c'est quand on laisse quelqu'un s'exprimer jusqu'au bout. Vous ne le faites pas, c'est de la censure ».

M. Boris LEMAIRE : « Vous dites des choses en boucle sur un sujet, à un moment il faut que cela s'arrête et c'est le rôle de la police de l'assemblée.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a plus de question. L'objectif étant de confirmer l'avis favorable qui a été donné à l'unanimité lors du dernier Comité Aménagement. Les trois forces politiques qui constituent ce conseil étaient présentes lors de ce Comité et se sont exprimées favorablement sur le lancement de l'étude pour la restauration de la continuité écologique. Est-ce que le conseil municipal confirme cet avis ? »

Le conseil se prononce sur l'ambition du projet à 23 voix pour et 6 abstentions, Mme Marie – Christine DANILO, M. Patrick DUBOIS, M. Anthony JUHEL, M. Roger RICHARD, M. Frédéric POEYDEMENGE et Mme Muriel HUARD.

2023 – 03 APPROBATION DES PROJETS DE DEPLACEMENTS DOUX 2023 ET DU PLAN DE FINANCEMENT – RUE ALAIN LE GRAND ET JOSEPH LE BRIX, RUE DES ECOTTAIS ET LE MAGUERO – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le conseil municipal a adopté le schéma directeur des déplacements doux lors du conseil municipal du 17 octobre 2022. Celui-ci fait apparaître une dépense globale de 5 000 000 € TTC.

Un plan d'actions composé de plusieurs volets améliorera les conditions de circulation pour les cyclistes :

- réalisation d'un réseau de pistes cyclables et connectées,
- développement des solutions de stationnement pour les vélos,
- promotion de l'utilisation du vélo comme mode de transport quotidien.

Rue Alain le Grand et Joseph le Brix

Ces deux rues d'une longueur totale de 600 mètres lient le giratoire des Ecottais à l'hypercentre. La rue Alain Le grand dessert l'école primaire privée. Des aménagements provisoires pour permettre aux cyclistes de se déplacer dans ces deux rues ont été installés en juillet 2022. Les travaux définitifs se feront au second semestre 2023.

Rue des Ecottais

Dans la continuité des deux rues précédentes et afin de se rendre du centre-bourg à l'étang de Célac, sur une longueur de 330 mètres, le projet consistera à créer une piste cyclable entre l'étang de Célac et le giratoire des Ecottais.

Le Maguéro

Les travaux consisteront sur une longueur légèrement supérieure à un kilomètre :

- à créer une piste sablée de 3 mètres de large délimitée avec des plots en bois (910 mètres),
- à créer une bande cyclable monodirectionnelle jusqu'à la voie verte (175 mètres).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------|-----------------------|----------------|
| poste de dépense | montant HT | source du financement | montant HT |
| Rue des Ecottais | 146 760 | autofinancement | 243 753 |
| le Maguéro | 248 040 | Département | 233 037 |
| Rue Joseph-le Brix et Alain Le Grand | 345 000 | DSIL | 300 000 |
| maîtrise d'œuvre, analyse topographique | 36 990 | | |
| TOTAL | 776 790 | TOTAL | 776 790 |

M. Patrick DUBOIS s'exprime « J'ai un problème, depuis le nouveau tracé rue J. Le Brix et A. Legrand, j'ai constaté beaucoup de voitures hésitantes sur la circulation ; c'est très hasardeux. Je ne constate pas de changement de comportement des piétons et je n'ai jamais vu de vélos ! »

M. Anthony LECOINTRE rétorque qu'en tant que riverains j'en vois beaucoup plus.

M. Boris LEMAIRE indique qu'il s'agit d'un aménagement provisoire mais pour la chaudière il y a beaucoup de communes qui l'ont expérimenté pour sécuriser et rendre accessible aux vélos. Dès lors qu'il y a des aménagements, les cyclistes les empruntent ».

Mme Corinne CHAUMIEN prend la parole « Tout d'abord, pour répondre à M. Dubois, j'utilise cette voie régulièrement et pour la première fois je trouve de la légitimité et je m'y sens plus en sécurité qu'auparavant.

En tant que participante au groupe de travail sur les mobilités douces, je suis satisfaite de voir que très rapidement des voies vélo vont être aménagées. Cela fait un an que nous travaillons sur le projet et je me réjouis que cela avance bien ».

M. Anthony LECOINTRE dit « je me réjouis également du ralentissement des voitures notamment du fait de la proximité de l'école Notre - Dame ».

M. Anthony JUHEL enchaîne et dit qu'en complément de la remarque de M. Dubois sur des vélos moins présents du fait des aménagements, il est évident que la saison hivernale a un

impact. Ces rues n'ont pas été traitées en commission finances. Il est également difficile de se prononcer en l'absence de plans des projets ».

M. Anthony LECOINTRE : « Ces deux rues ont retrouvé une activité économique depuis quelques années et plus on apaisera la traversée de la ville, plus on favorisera le retour à sa vocation commerçante ».

Mme Marie-Christine DANILO pose la question suivante « est-ce un plan de financement uniquement pour les déplacements doux ? »

M. Boris LEMAIRE répond que « pour Les trois rues, les sommes présentées sont les sommes correspondantes aux déplacements doux mais les autres travaux sont affichés dans le PPI sauf ceux de la rue des Ecottais qui sont liés au projet du SIAEP ».

Mme Marie-Christine DANILO demande quel est le budget des trois projets.

M. Boris LEMAIRE répond :

- 378 000 € : le Maguéro pour la phase 1,

- 685 000 € : rue J le Brix rue A Legrand,

- 175 000 € : rue des Ecottais (peut-être un peu supérieur).

« Des réunions publiques seront programmées avec les riverains et les commerçants, et l'école Notre Dame en fonction du phasage des travaux ».

Mme Jeannine MAGREX intervient « Actuellement, nous travaillons à la rédaction des fiches actions dans le cadre des Petites Villes de Demain donc les projets doivent être identifiés pour obtenir des financements ».

M. Frédéric POEYDEMENGE indique que « Concernant les rues J. Le Brix et A. Legrand, nous n'avons pas eu de présentation, il n'y avait pas de projets dans le schéma directeur sur cette route car il était considéré qu'il y avait une voie existante. Il est difficile de se prononcer. Lorsqu'on parle de mobilités douces, on devrait interroger la population pour aborder leurs besoins mais aussi la sécurité et les fréquentations pour les choix à retenir.

Deux axes remontent au niveau de la population :

- le Pont à tan depuis Kerjumais ; fréquenté par beaucoup d'enfants, de scolaires et à ce jour ce n'est pas très sécurisé. Il y a peut-être une priorité à mettre.
- la continuité entre la gare et le centre-ville, qui n'existe pas, et idéalement jusqu'à la voie verte.

M. Boris LEMAIRE répond que « concernant la priorité de la population pour les déplacements doux, chacun réagit pour des travaux à réaliser dans son quartier et pas toujours sur des aspects sécuritaires.

Le schéma directeur existe, il y a certes quelques discontinuités, mais on avance. J'entends que les priorités des uns ne sont pas celles des autres mais il faut commencer quelque part et pour reprendre la remarque d'Anthony il faut sécuriser en priorité les entrées du bourg ».

Le conseil municipal à 23 voix pour et 6 abstentions, Mme Marie – Christine DANILO, M. Patrick DUBOIS, M. Anthony JUHEL, M. Roger RICHARD, M. Frédéric POEYDEMENGE et Mme Muriel HUARD. :

- valide les programmes et le plan de financement ci-dessus exposés,
- sollicitera des subventions auprès de l'état (DSIL), département et de tout autre partenaire.

2023 – 04 APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UN PUMPTRACK – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté en février 2022 prévoyait la création d'un équipement sportif de proximité de type pumptrack d'une valeur de 150 000 €.

A la fin de l'année 2022, les élus et techniciens se sont rendus dans plusieurs communes (Plougoumen, Surzur, Pleucadeuc, Sérent) afin d'apprécier les potentialités d'un tel équipement et les différents aménagements susceptibles d'être envisagés.

Ces visites sur place ont permis de renforcer l'idée de création de cet outil très utilisé en particulier par les familles, les jeunes adultes et plus généralement toute la population.

L'emplacement envisagé doit être visible afin d'éviter des risques d'isolement des utilisateurs. C'est pourquoi le site proposé pour le futur pumptrack est le terrain stabilisé du site des Buttes.

Une large phase de concertation va se dérouler dans les semaines à venir grâce à :

- une journée d'information auprès des utilisateurs (collégiens, lycéens...)
- une réunion avec les coordonnateurs sportifs de toutes les structures éducatives,
- une réunion avec les utilisateurs de l'espace (association de pétanque).

La surface utilisée pour le projet sera d'environ 1 600 m² ; un aménagement paysager permettra aux utilisateurs et aux accompagnants de s'installer sur des bancs et autres éléments de confort.

Les études du projet seront réalisées entre le mois de mars et le mois de juillet 2023. Les travaux se feront à partir de la fin du mois d'août pour une inauguration en novembre.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------|---------------------------|----------------|
| poste de dépense | montant HT | source du financement | montant HT |
| Études (maîtrise d'œuvre, levé topographique) | 9 000 | autofinancement | 28 014 |
| travaux | 112 800 | Agence Nationale du Sport | 60 900 |
| | | DETR | 32 886 |
| TOTAL | 121 800 | TOTAL | 121 800 |

M. Patrick DUBOIS dit que les collègues, les lycées et les joueurs de pétanque pratiquent sur ce site, quelle est leur réaction sur le projet ?

M. Boris LEMAIRE : « Nous avons sondé l'ensemble des utilisateurs pour connaître leurs besoins et le projet sera en cohérence avec ces derniers ».

M. Jacky CHAUVIN : « Nous avons en effet rencontré le club de pétanque, il s'avère que lorsqu'ils organisent leur tournoi, ils ont besoin de 90 emplacements de jeu qui seront pris en considération. Nous avons eu un échange avec David Blanchard pour les besoins des scolaires également. Il nous reste à contacter le club de foot ».

M. Anthony JUHEL : « Même remarque que tout à l'heure ; ce sujet n'a pas été évoqué en commission finances, mais il le sera certainement lors d'un prochain conseil. Quel est le coût d'entretien d'un tel espace et son ouverture sera-t-elle permanente ou prévoyez – vous une fermeture la nuit, notamment par rapport aux bruits et aux riverains ? »

M. Boris LEMAIRE : « Ce point-là n'a pas encore été tranché, au regard du City Park où il y a des tables de pique-nique et quelques arbres, c'est pourquoi ce n'est qu'une esquisse. Actuellement l'espace est clos sur la partie du complexe des Buttes ; la question est de savoir si on le rentre dans l'enceinte ou si on déplace l'enceinte.

S'agissant de la piste d'athlétisme on avait bien précisé que tous les éléments chiffrés n'étaient pas encore en notre possession, c'est pourquoi le projet n'est pas représenté là et nous y travaillons encore ».

Mme Marie Christine DANILO pose une question « Des toilettes sont-elles prévues ? »

M. Boris LEMAIRE répond que des toilettes existent près du terrain de rugby.

Mme Marie Christine DANILO rétorque que la population va augmenter et les salles ne sont pas toujours ouvertes.

M. Boris LEMAIRE : « nous allons voir comment réfléchir à cette problématique. Ce soir ce qui est présenté c'est le plan de financement, sur l'aspect paysager il y a des choses qui pourront venir un peu plus tard. Votre demande est légitime et on va la regarder avec d'autres aspects, comme pour la gestion des poubelles. Cela fait partie de l'aménagement de l'espace public ».

M. Frédéric POEYDEMENGE : « C'est un beau projet, mais quand on discute avec la population de tout âge, on se demande s'il n'y avait pas d'autres alternatives comme un skate-park par exemple. Les avis sont partagés auprès des jeunes. Vous avez interrogé la maison des jeunes, c'est une très bonne chose, mais quelle est la représentativité ? Est-ce qu'il y a eu un questionnaire auprès des scolaires des collèges et du lycée ? Coupler les deux projets aurait été aussi intéressant d'y réfléchir. »

M. Boris LEMAIRE : « Dans les zones plus urbaines, les pumptracks sont des équipements qui existent déjà et un certain nombre de jeunes du territoire se déplacent sur d'autres communes détenant ce type d'équipement. Les skate-parks tels qu'ils existaient historiquement dans les villes et qui existent encore nécessitent plus de technicité, ce qui n'est pas le cas d'un pumptrack.
L'objectif étant d'ouvrir le plus possible à un large public ».

M. Frédéric POEYDEMENGE : « Effectivement, je confirme que beaucoup de jeunes se rendent à l'extérieur de la commune vers des pumptracks mais également vers les skate-parks, il en existe de différents niveaux qui peuvent accueillir des enfants de 6 ans en trottinette de même pour les adultes. Il faut également intégrer cette réflexion sur les mobilités pour limiter les déplacements vers d'autres communes ».

M. David BLANCHARD prend la parole « les professeurs d'EPS utilisent le stabilisé des Buttes mais pour autant il n'est pas totalement utilisé. En effet, le skate-park demande des compétences bien spécifiques, le pumptrack répond à un plus grand nombre dont les trottinettes, mais aussi les BMX...C'est un projet très polyvalent qui va toucher un plus large public ».

M. Frédéric POEYDEMENGE : « A partir du moment où cela répond à un besoin et que la population appelle ce besoin, c'est la responsabilité de la municipalité d'investir. »

Le conseil municipal par 28 voix pour et 1 abstention, M. Frédéric POEYDEMENGE :

- valide le programme et le plan de financement,
- sollicitera des subventions auprès de l'état (DETR), Agence Nationale du Sport et de tout autre partenaire.

2023 – 05 MISE EN PLACE D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE (SDIE) DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE COLLECTIVE.

Au cours du dernier trimestre 2022, les services municipaux ont lancé une consultation afin de réaliser une étude thermique dans plusieurs bâtiments.

Grâce à notre chargée de mission Petites Villes de Demain, les services municipaux ont pris connaissance de la possibilité de mettre en œuvre un SDIE et d'être financé pour sa conception et sa mise en œuvre.

Les services ont alors mis un terme au processus de sélection d'un prestataire pour l'étude thermique de plusieurs bâtiments et se sont orientés vers la réalisation d'un SDIE. Celui-ci a pour objet de mettre en place un outil de gestion et de suivi rigoureux de la performance de l'ensemble de notre patrimoine immobilier afin qu'il réponde aux enjeux énergétiques et d'usages (fonctionnalité, confort, évolutivité, sécurité, accessibilité, coût d'exploitation maîtrisé).

En 2022, l'ADEME finançait les SDIE individuels grâce à la prise en charge de 50 % du contrat de prestation de service réalisé par un bureau d'études. Or, en 2023, les SDIE individuels ne seront plus financés au profit des SDIE collectifs.

Forte de son expérience menée en Normandie depuis 2015 puis, depuis 2020, dans 2 autres régions (dont l'Occitanie), l'ADEME a décidé de reconduire une opération collective d'accompagnement à la réalisation de SDIE, avec le soutien de la Banque des Territoires. 7 régions y participeront, dont la Bretagne.

Ce programme se traduira par une mission d'accompagnement des collectivités lauréates par un prestataire (un par région, mandaté par l'ADEME), pour leur apporter méthode, outils et conseils dans l'élaboration de leur SDIE.

Un des critères fondamentaux pour faire partie des 20 communes lauréates qui bénéficieront de ce soutien est d'avoir un portage politique et technique fort.

Monsieur le Maire propose de désigner et missionner les 3 personnes suivantes et leurs suppléants pour piloter en interne ce programme :

- un élu : Jean-Pierre Le Métayer (suppléant : Boris Lemaire)
- un chef de projet technique : Aymeric Andrieux (suppléant : Yannick Pestel)
- une personne des services financiers : Isabelle Goupil (suppléante Sonia Berthy)

M. Anthony JUHEL demande si nous sommes retenus, « est ce que nous avons obligation de faire ? »

M. Boris LEMAIRE répond que si nous sommes retenus, nous avons l'obligation de faire l'étude mais pour les travaux nous déciderons en fonction du diagnostic.

M. Frédéric POEYDEMENGÉ demande « Quel est le coût d'une étude comme celle – ci ? »

M. Boris LEMAIRE répond « Nous n'avons pas de chiffrage car c'est un portage intégral par l'ADEME ».

M. Frédéric POEYDEMENGÉ prolonge le dialogue « Au niveau de l'état des compteurs sur les bâtiments communaux, où en sommes-nous à Questembert ? »

M. Boris LEMAIRE : « Nous avons l'obligation juridique d'avoir un compteur isolé pour chaque bâtiment, et c'est le cas. Cependant, ils ne sont pas tous équipés en visionnage ou télémétrie ».

M. Frédéric POEYDEMENGÉ : « Quels sont les bâtiments les plus énergivores sur la Commune ? »

M. Boris LEMAIRE : « Tout dépend de ce que l'on entend par énergivore, on sait très bien que chauffer le gymnase et maintenir une température constante coûte de l'argent. Comme je le disais, la salle du tennis de table, la salle Alan Meur et le restaurant scolaire également car nous sommes sur des équipements moins récents... »

M. Frédéric POEYDEMENGÉ demande « quand aurons-nous la réponse concernant les 20 communes retenues ? »

M. Boris LEMAIRE : « Nous avons jusqu'au 10 mars pour déposer les dossiers ensuite les délais d'instruction sont de 2 à 3 mois. On pense avoir une réponse au printemps ».

M. Frédéric POEYDEMENGÉ : « Par rapport à la crise énergétique actuelle et à la renégociation du contrat avec Morbihan Energie n'aurait-il pas fallu continuer les projets envisagés en fin d'année dernière et engager les travaux de rénovation rapidement, notamment sur les bâtiments que vous avez cités ? »

M. Boris LEMAIRE : « Nous avons fait des demandes de devis pour engager les travaux rapidement, notamment pour la salle du Tennis de Table, mais les entreprises ne répondent pas. Nous voulons bien faire ces travaux d'autant que nos services ne peuvent pas gérer de gros travaux d'étanchéité ou d'isolation par l'extérieur, donc nous avons besoin d'entreprises extérieures compétentes. Aujourd'hui, nous sommes coincés, c'est pourquoi le schéma directeur va sans doute nous conduire vers d'autres scénarios.

Nous ne sommes pas la seule commune à être confrontée à ce problème de « non réponse » auquel s'ajoute la difficulté du maintien des prix quand il y a une réponse ou encore de garantie quand nous sommes face à une entreprise qui fait faillite ».

M. Frédéric POEYDEMENGE : « J'entends la difficulté pour trouver des entreprises mais reculer fait perdre du temps quant à l'intervention sur certains bâtiments ; lancer l'appel à projet en même temps que les travaux sur certains bâtiments immédiatement aurait été préférable ».

M Maxime PICARD : « Je vous propose de reporter cette discussion lors du débat budgétaire qui va arriver car vous suggérez de tout lancer en même temps, financièrement c'est impossible.

Vous faites les travaux dans quel ordre ? Car l'enjeu c'est de répondre efficacement et de faire des investissements qui généreront des économies car elles vont avoir un impact sur les consommations énergétiques ; cela fait partie de la stratégie. L'idée c'est de faire les choses dans le bon ordre, on peut attendre 6 mois d'avoir un diagnostic précis pour déterminer l'ordre d'intervention car tout n'est pas faisable en même temps. Il me semble qu'en terme de méthode c'est mieux de poser un diagnostic complet avant de déterminer un plan d'actions. En avant phase, on pourrait réaliser un ou deux projets maximums mais on ne peut pas se lancer sans connaître l'ensemble du programme ».

M. Frédéric POEYDEMENGE : « Par rapport au gain énergétique et financier, on connaît puisqu'il y a des compteurs, on connaît les bâtiments les plus énergivores. Dans 6 mois, il y aura toujours les mêmes difficultés ».

M. Boris LEMAIRE : « Nous avons relancé deux fois ce marché en 2022. Quand les travaux sont possibles par nos services nous les faisons, nous avons par exemple changer les huisseries de la médiathèque, on avait à ce moment-là des entreprises qui étaient prêtes à nous accompagner ».

M. Jean – Pierre LE METAYER : « Parfois un chantier n'intéresse pas les entreprises car elles ont un calendrier rempli des mois à l'avance. Les entreprises choisissent de travailler ou non sur tel ou tel projet ».

M. Boris LEMAIRE : « Les entreprises priorisent elles-mêmes, c'est justement l'intérêt de s'interroger sur les usages des bâtiments. Pour certains, on ne trouvera peut-être jamais d'entreprises prêtes à intervenir. De notre côté, on essaye de faire avancer les travaux, quand c'est possible de le faire. On présente un schéma directeur qui va nous permettre de prioriser aussi sur d'autres enjeux plus tard ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la démarche de création d'un SDIE pour la commune,
- valide la proposition de nomination des élus et agents ci-dessus nommés pour porter ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces y afférentes.

2023 – 06 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALISEE

Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action Sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF)

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Considérant

La nécessité de signer la Convention Territoriale Globale pour donner suite à l'expiration du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2022 afin de maintenir les financements en « Bonus Territoire » et de permettre le financement d'éventuels nouveaux services ;

L'intérêt pour la commune de participer à cette démarche partenariale d'amélioration des services rendues aux familles sur le territoire avec la CAF et les autres communes membres de l'EPCI ;

Afin de poursuivre la définition d'un plan d'actions opérationnelles qui réponde aux enjeux prioritaires du diagnostic au regard des moyens mobilisables

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la présente Convention Territoriale Globale (CTG) mise en place à l'échelle du territoire de Questembert Communauté pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 (en annexe à la présente délibération)
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2020-2024 avec la CAF du Morbihan et les autres communes de l'EPCI par voie d'avenant et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette convention.

Annexe 1 : Avenant d'intégration à la Convention Territoriale Globale (CTG)

AFFAIRES FONCIERES

2023 – 07 CESSION PARCELLE YB 599 ET 465 A MOTO EVOLUTION

Par délibération en date du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a validé la cession des parcelles YB 465 et 599 **d'une superficie totale de 1372 m² classées en Ui au PLUi (activités en installations économiques)** à Questembert Communauté au prix de 20 880 €.

Ceci aux fins de répondre à une demande d'extension d'une entreprise dans la zone de Kervault.

Afin de limiter les frais liés aux transactions, il est proposé au Conseil municipal de faire la cession directement à l'entreprise.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement pour rapporter la délibération numéro 2022-122 validant la cession à Questembert Communauté.
- Autorise la vente des parcelles YB 465 et 599 à Moto Evolution au prix de 20 880 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces y afférents.

Annexe 2 : Plan des parcelles YB 465 et 599

2023 – 08 DENOMINATION DE RUES

Deux demandes de dénominations de rues nous sont parvenues :

1 – Secteur du Poignant : le Lotissement « le clos de Kistinienn » compte 7 lots et sera desservie par une voie qu'il convient de dénommer

2 – Secteur de Bel Air (route noire) : Un permis de construire a été accordé pour 20 logements.

Le Groupe de travail « Toponymie » a été sollicité et a fait les propositions suivantes :

- 1 – Impasse du Cresson
- 2- Impasse des cheminots

Annexe 3 : Plan « le Clos de Kistinienn »

Annexe 4 : Plan rue de la route noire

Mme Marie-Christine DANILO demande « Peut-on mettre une obligation de tourner à droite vers le giratoire pour le lotissement Route Noire ? »

M. Boris LEMAIRE : « Oui c'est une réflexion qu'on peut avoir avec l'Agence départementale. Nous ne serons pas complètement décideur sur ce sujet ».

M. Alain LOUIS : « Nous avons le même problème à la sortie de Funelys et on n'oblige pas les gens à circuler à droite ».

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les propositions suivantes :

- 1 – Impasse du Cresson
- 2- Impasse des cheminots

SUSPENSION DE SEANCE :

Questions du public :

Mme Marie-Thérèse GUIDOUX : « Concernant la suppression de la Taxe d'Habitation, l'État a-t-il compensé ? Est-ce revalorisé régulièrement ? »

M. Maxime PICARD : la Taxe d'Habitation n'est pas complètement supprimée, les résidences secondaires demeurent les seules imposées. Si une modification du taux est envisagée, une obligation de modifier la base de la Taxe foncière s'en suivra. Une réflexion est bien cours sur la DGF ; notre commune voit plutôt une augmentation de sa dotation globale car nous sommes une ville centre. »

M. Henri TREHOLAN fait le constat d'odeurs proches d'un ruisseau au Godrého le long des Jardins de Kerbonnet.

M. Jacky CHAUVIN : « il existait un lagunage à proximité de l'usine mais nous n'avons pas d'informations récentes ».

M. Boris LEMAIRE demande de nous prévenir lorsque ça arrive pour que les services aillent vérifier sur place.

INFORMATIONS

2023 - 09 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Annexe 5 : Liste des DIA

2023 – 10 QUESTEMBERT COMMUNAUTE

- Nouvelles consignes de tri des déchets, vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le site : <https://www.triercestdonner.fr>
- L'intercommunalité a été retenue pour l'Appel à projets : ACTE (Agriculture Climat et Territoire) avec l'ADEME. Le début des ateliers avec des agriculteurs volontaires se fera dès la semaine prochaine.
- 1^{er} février : Conférence AGRESTE 2020
- Enquête : gares sur les mobilités jusqu'au 31 janvier.
- 3 spectacles Médiathèque et Asphodèle (Promenons-nous, animation réseau des médiathèques avec atelier de slam 22/02 à 16h00)

- CIAS : beaucoup d'activités se mettent en place avec les parentillages à la Maison des Parents et la « Maison Pop ».

Calendrier des réunions de quartiers :

- 11 février Bel Air
- 18 février Quartier Sud
- 4 mars Quartier Nord
- 11 mars Quartier Centre vile

2023 – 11 QUESTIONS ORALES

M. Anthony JUHEL : « Concernant le RGPD à la mairie, il faut mettre en garde car on reçoit des mails de la mairie avec les adresses de tous les destinataires.

M. Boris LEMAIRE : « on veillera à mettre les destinataires en copie cachée mais cela ne protège pas de l'hameçonnage ».

M. Anthony JUHEL : « Concernant la fibre, y a-t-il de l'avancement ? Cette demande relève notamment du collège privé car ils ont un projet de mise à disposition de tablettes ».

M. Boris LEMAIRE : « La Région Bretagne est la plus en retard et le département du Morbihan n'est pas le mieux loti ; c'est principalement lié à la non présence de métropole. Nous sommes très en retard et des discussions régulières ont lieu entre les présidents de la Région et du Département. Nous avons eu un rendez-vous en mairie avec Megalis vendredi 20/01.

Concernant la tranche 1 : les prises existent mais le prestataire n'a pas remis tous les documents numériques à Mégalis. (clôture fin de 1^{ers} semestre).

Concernant la tranche 2 : fin d'année 2023 – grosse partie de Questembert

Concernant la tranche 3 : 2024/2025.

M. Anthony JUHEL pose la question des relations entre les acteurs économiques avec la Communauté de Communes : les relations avec les acteurs économiques et la commune sont bonnes mais des difficultés subsistent avec Questembert Communauté.

M. Maxime PICARD prend la parole « les missions avec les commerçants de proximité, c'est le rôle des maires. Questembert Communauté intervient sur des plans d'action ; des difficultés surviennent sur le soutien aux associations notamment lorsqu'elles sont questember-toises. Il indique également le manque de moyen humain pour gérer les demandes amplifiées d'un arrêt pour congés parental.

Fin de la séance à 23H00